

**SAISIE DIRECTION ECOLE**

Nom de l'école :

RNE :

Commune :

Circonscription :

Tél. :

Mail :

Numéro  
d'ordre\*

--	--	--	--

**FICHE D'OBSERVATION DU  
REGISTRE SANTE et SECURITE  
AU TRAVAIL EN ECOLE**

Article 3-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982

**SAISIE DECLARANT**

NOM, prénom de l'agent ou de l'utilisateur :

Qualité :

Adresse, téléphone :

**OBJET DU SIGNALEMENT - DESCRIPTION DES FAITS (lieu, date, heure)**

DATE :

SIGNATURE :

**SAISIE DECLARANT**

Après l'avoir complétée, remettre cette fiche au directeur d'école pour envoi à l'IEN de circonscription qui transmettra à l'Assistant de Prévention.

L'assistant de prévention transmet systématiquement copie de la fiche au Conseiller Départemental de Prévention. ([cdp-02@ac-amiens.fr](mailto:cdp-02@ac-amiens.fr) ou [cdp-60@ac-amiens.fr](mailto:cdp-60@ac-amiens.fr) ou [cdp-80@ac-amiens.fr](mailto:cdp-80@ac-amiens.fr))

**SAISIE DIRECTION ECOLE****SUIVI DE LA FICHE RSST**

Numéro d'ordre :

--	--	--

Fiche réceptionnée le :

Par :

Visa du directeur :

Transmission :

Fait le :

Copie de la fiche à l'IEN

...

Copie de la fiche à la collectivité propriétaire des locaux si nécessaire

...

Fiche réceptionnée le :

Par l'IEN de circonscription :

**SAISIE IEN**

Visa de l'IEN :

**SAISIE DIRECTION ECOLE****TRAITEMENT DE L'EVENEMENT**➤ **Récurrence** : Cet événement s'est déjà produit oui non➤ **Mise en œuvre de mesures****DATES****SUITES DONNEES, ACTIONS CURATIVES, CORRECTIVES ET PREVENTIVES**

Action(s) réalisée(s) par le directeur / la directrice : Traitement direct du problème, protection d'une zone dangereuse, mise en sécurité, contact de l'IEN, contact de la collectivité, actions déjà entreprises (même les années scolaires précédentes) par l'IEN, la direction et/ ou la collectivité relatives au problème évoqué, etc..

**SAISIE IEN  
(si besoin)**

Si le problème ne peut pas être résolu dans le seul cadre de l'école : action(s) réalisée(s) le cas échéant par l'IEN en lien avec la direction de l'école et l'assistant de prévention de circonscription, auprès de la collectivité, de l'inspection académique, de la médecine du travail, assistantes du service social, ASH etc..

Transmission au conseiller de prévention départemental le : .....

**IEN****EVALUATION DE L'EFFICACITE DE L'ACTION ET SUIVI**

Les actions mises en œuvre ont permis de résoudre le problème avec efficacité

 oui non**SI OUI**

Date de clôture de la fiche :

Visa de l'IEN:

Retour de la fiche à l'école le :

**SAISIE DIRECTION ECOLE****SI NON**

- Transmission pour étude au CHSCT faite le :

**SAISIE IEN**

-Autre(s) action(s) prévue(s)?

Transcription dans le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

 oui non